

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 17 JUILLET 2023**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix juillet deux mille vingt-trois, sont réunis, l'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Alexia ZANETTACCI

N°2023/38

MEMBRES PRÉSENTS	
François GARIDACCI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Alexia ZANETTACCI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Ange SUSINI
Dominique POGGI	Vannina NEGRONI-DESINI
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Stéphanie ALESSANDRI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Pierre ZANNETTI	Jean-Paul PAOLI
Sandrine CINOTTI	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
Stéphanie ALESSANDRI donne procuration à Vannina NEGRONI-DESINI	
Jean-Paul PAOLI donne procuration à Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	
Sandrine CINOTTI donne procuration à Alexia ZANETTACCI	

OBJET : Choix portant sur le mode de gestion du service public lié à l'assainissement.

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il convient de mener une réflexion portant sur la gestion du service public lié à l'assainissement, et dépose pour ce faire un rapport détaillé, portant sur les différentes possibilités permettant de gérer ledit service.

Monsieur le Maire propose d'opter pour la passation d'un marché de services à procédure formalisée ayant pour objet de désigner un opérateur économique qui sera chargé d'assister techniquement la commune dans le cadre de l'exploitation du service lié à l'assainissement, étant précisé qu'il s'agit du régime actuellement mobilisé, le contrat unissant la commune à son prestataire s'achevant en toute fin d'année.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le recours à un marché à procédure formalisée, visant à désigner un opérateur économique en charge d'assister techniquement la commune dans le cadre de la gestion du service public lié à l'assainissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à tous les actes nécessaires à la mise en application de cette procédure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 11 dont 3 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

